

## LE BUDGET DU CUEEP 2014 (formation continue)

### Le contexte :

Le budget 2014 du CUEEP a été élaboré sur les bases des résultats et des observations menées en 2012 et 2013

### Rappel :

Nous avons fixé comme objectifs pour 2012 d'essayer de retrouver un équilibre financier et d'identifier des pistes d'actions possibles en vue de parvenir à élaborer un projet pour le CUEEP, au sein de l'université dans le cadre de sa politique globale de formation continue.

Le budget 2012 avait été élaboré sur la base des recettes clairement identifiées (donc en nette diminution par rapport à 2011).

Les dépenses résultaient d'une projection des salaires des personnels affectés au CUEEP, et d'une diminution importante des dépenses en vacations, rendue possible par une meilleure affectation du potentiel d'intervention des personnels formateurs permanents.

Dans les faits, les recettes ont été plus importantes que celles budgétées mais les dépenses en personnels permanents et vacations seront elles aussi supérieures. L'année 2012 se traduit par un résultat positif de 37 082 €.

Pour 2013, il s'agissait de conforter ces résultats encourageants.

Le budget 2013 avait été élaboré sur la base des tendances enregistrées en novembre 2012, soit une augmentation prévue des recettes de : 3,8% (passage de 4 752 000 € à 4 931 280 € pour le budget 2013) et d'une hausse :

- des dépenses en personnels permanents de 5,2% pour tenir compte du GVT et de l'augmentation du taux de pension civile.

- d'une hausse de 19% des vacations pour prendre en compte l'augmentation d'activité et l'augmentation du taux des vacations votée en juin 2011.

L'observation des résultats en novembre 2013 laisse à penser que les recettes pour l'année 2013 seront inférieures aux prévisions et seront de l'ordre de 4 497 720 €. (- 433 560 €)

Parallèlement, les dépenses seront également inférieures aux prévisions, montant estimé de cette baisse : 313 851 €.

Soit un résultat négatif probable de 119 709 €, montant duquel on peut déduire l'excédent 2012 de 37 082 € soit un déficit de l'ordre de 82 627 € (hors virements internes).

### Le budget formation continue 2014

Il a été élaboré à partir des budgets prévisionnels de chaque mission.

Il est prévu une baisse des recettes qui sont estimées pour l'année 2014 à 4 568 117 €. (dont 280 976 € perçus pour des partenaires de groupement solidaire)

Parallèlement, les dépenses sont également prévues à la baisse.

La masse salariale prévue pour 2014 est en forte baisse de 372 871 € par rapport au résultat prévisionnel 2013 (- 9,5%). Une partie de cette baisse sera compensée par un virement de crédit de 126 000 € (compensation des postes Etat supprimés)

La situation financière du CUEEP reste fragile .

## BUDGET PREVISIONNEL CUEEP FORMATION CONTINUE 2014

RECETTES	
Mission 1	521 425 €
Mission 2	628 300 €
Mission 3	910 053 €
Mission 4	270 250 €
Mission 5	351 861 €
Mission 6	450 000 €
Mission 8	1 035 252 €
Produits divers	100 000 €
Actions Catalogue	20 000 €
Nouvelles conventions Sc Educ	
Actions inter entreprises	
<b>TOTAL RECETTES FORMATION CONTINUE</b>	<b>4 287 141 €</b>
RECETTES COMPETENCES CLES PART DES PARTENAIRES	280 976 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 568 117 €</b>

DEPENSES	
PERSONNELS PERMANENTS	3 040 131 €
VACATIONS SUR SALAIRES	500 000 €
<b>Sous-total masse salariale directe</b>	<b>3 540 131 €</b>
VACATIONS SUR HONORAIRES	20 000 €
<b>Sous-total masse salariale indirecte</b>	<b>20 000 €</b>
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>3 560 131 €</b>
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>350 000 €</b>
Contribution de la FC aux charges communes de l'Université Lille 1	297 010 €
Provisions (apurement de titres de recettes)	80 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>727 010 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 287 141 €</b>
FACTURES COMPETENCES CLES PARTENAIRES	280 976 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 568 117 €</b>

Niveau IV et plus : niveau baccalauréat et plus

Niveau V : Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du BEP (deux ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré) et du CAP

Niveau VI : Personnel occupant des emplois n'exigeant pas une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire